

Objet du concours

1. La Ville de Carouge (Genève) organise un concours biennal de céramique ouvert à tous les créateurs. Il est institué pour 2011 le Prix de la Ville de Carouge, d'un montant de 10 000 francs suisses (environ 7 000€). Seront également attribués un Prix de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique, d'un montant de 2 000 francs (environ 1 400€), et un Prix offert par l'Association céramique suisse, d'un montant de 1 000 francs (environ 700€). En 2011, le jugement portera sur **une boîte**, soit un contenant de mesures diverses et d'usages variés, muni d'un couvercle; le contenant et le couvercle forment un ensemble.

2. Chaque concurrent ne peut déposer qu'un seul dossier ne comportant qu'un **ensemble** dont il est le créateur. L'œuvre doit avoir été réalisée récemment et être originale. La réalisation de ce travail sera exclusivement en céramique (le béton, la lave et tout autre matériau sont exclus).

L'œuvre peut recevoir un décor incisé, estampé, émaillé, gravé ou peint.

Pour respecter l'anonymat du jugement, la pièce ne doit pas être signée de manière apparente ni porter de marque distinctive.

La dimension maximale (longueur, largeur, hauteur ou diamètre) est de 40 cm.

3. La collaboration entre plusieurs créateurs (céramistes et/ou designers) est autorisée. Elle doit toutefois être clairement indiquée sur le bulletin d'inscription qui portera les noms de tous les collaborateurs de cette réalisation.

Modalités d'inscription

4. Toute personne intéressée adresse le **bulletin d'inscription** ci-joint (ou une photocopie) complètement et lisiblement rempli, signé et accompagné uniquement:

d'une **brève biographie** d'une page dactylographiée rédigée soit en français, soit en anglais, soit en allemand, soit en italien et indiquant la formation suivie et les principales expositions

de **deux photographies de bonne qualité en couleur sur papier photo de format maximum A5 (148 x 210 mm) ou d'un CD comprenant 2 photographies numériques (300 dpi, format jpg)** montrant la boîte sous deux angles différents sur un **fond neutre**.

Le dossier complet devra impérativement parvenir **au plus tard le 31 mars 2011** à l'adresse suivante:

Musée de Carouge
Concours de céramique
Case postale 1576
CH - 1227 CAROUGE

Les inscriptions ne seront pas prises en considération si le dossier parvient incomplet ou hors délais. **Les dossiers envoyés par courrier électronique ne sont pas acceptés.** Le premier tour du jury s'effectue sur dossier: les candidats qui enverraient une œuvre seront automatiquement exclus et l'œuvre leur sera retournée à leurs propres frais.

Sélection

5. Un jury de sélection, désigné par le Conseil administratif de la Ville de Carouge, juge les dossiers présentés. Les critères d'appréciation portent sur les qualités esthétiques (forme et décor), sur l'originalité, sur la fonctionnalité et sur la qualité de la réalisation technique de l'objet.

Toute œuvre ne répondant pas à ces critères et à ceux mentionnés aux articles 2 et 4 sera écartée de la compétition.

Au terme du premier tour, les candidats seront avertis par écrit de la décision du jury (juin 2011).

Le même jury décerne le Prix de la Ville de Carouge et les autres prix mis à sa disposition lors de l'examen des pièces sélectionnées et reçues.

Les décisions du jury sont sans appel et n'ont pas à être justifiées.

Le jury n'est pas tenu d'attribuer l'un ou l'autre des prix.

Exposition

6. Seules les pièces des concurrents sélectionnés seront exposées au Musée de Carouge (Suisse) du 1^{er} octobre au 6 novembre 2011. La présentation de l'exposition est de la seule compétence du comité d'organisation.

Les prix seront proclamés le samedi 1^{er} octobre 2011, jour de l'inauguration de l'exposition.

Conditions de participation

7. La Ville de Carouge prend à sa charge les prestations suivantes:
les frais inhérents à l'exposition et à sa promotion
pour la durée de l'exposition, l'assurance des œuvres exposées sur la base de la valeur indiquée par l'artiste
les opérations douanières en Suisse
les frais de renvoi de l'œuvre (hormis l'assurance pour le transport)
l'impression du catalogue illustré.

Les prestations suivantes restent à la charge des artistes invités:
l'emballage et l'expédition des œuvres jusqu'à Carouge par voie postale exclusivement
l'assurance des œuvres pendant leur transport aller et retour
les frais liés aux formalités douanières dans le pays d'origine.

La Ville de Carouge ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des objets qui seraient détériorés ou détruits durant le transport. Si un objet arrive endommagé, le Musée de Carouge fera restaurer l'œuvre au mieux afin d'en permettre l'exposition.

8. Tout participant s'engage:
à fournir des photographies de bonne qualité en couleur sur papier photo ou CD (fichiers 300 dpi en format jpg). Les photographies des œuvres sélectionnées seront reproduites dans le catalogue publié à l'occasion de cette exposition
à présenter une œuvre originale récente réalisée par lui-même ou en collaboration
à accepter que soient utilisées, libres de droits, les photographies de sa pièce pour la reproduction dans l'exposition ou pour la promotion relative au concours
s'il est sélectionné, à expédier la pièce dont il avait soumis les photographies, dans le délai imparti.

9. L'œuvre primée par la Ville de Carouge devient de plein droit propriété des collections du Musée de Carouge.

10. Tout concurrent, par le seul fait de l'envoi de son dossier, accepte les conditions du présent règlement. En cas de litige, le for judiciaire exclusif est auprès du Tribunal de Première Instance du Canton de Genève.

Calendrier

31 mars 2011

Date limite de la remise des dossiers complets de candidature

mi-mai à mi-juin 2011

1^{er} tour du jury: sélection sur dossier

mi-juin 2011

envoi des réponses aux candidats (priorité est donnée aux candidats retenus)

15 juillet 2011

Date limite d'arrivée des œuvres sélectionnées

Fin septembre 2011

Jury: attribution des prix

1^{er} octobre 2011

Proclamation des résultats et inauguration de l'exposition (jusqu'au 6 novembre 2011)

→ *bulletin d'inscription en page 3*

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Remplir lisiblement et en caractères d'imprimerie)

Nom:

Prénom:

Masculin Féminin

Date et lieu de naissance:

Nationalité:

ADRESSE

Rue et numéro:

Code postal: Ville:

Pays:

Téléphone (avec indicatif du pays et de la région):

Fax:

E-Mail:

ŒUVRE

Titre de l'œuvre:.....

Technique

Matériau:

Technique:

Cuisson:

Dimensions

Longueur / diamètre (en cm): Largeur (en cm):

Hauteur (en cm):

Valeur d'assurance

Francs suisses ou US\$ ou €

Veuillez indiquer s'il s'agit d'une œuvre faite en collaboration: oui non

Si oui, donnez le nom et l'adresse des collaborateurs:

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

Date et signature:

Retourner avant le 31 mars 2011 à:

Musée de Carouge

Concours de céramique

Case postale 1576

CH-1227-Carouge (Genève)

Tél. ++ 41/22/342 33 83 Fax ++ 41/22/342 33 81

E-mail: musee@carouge.ch www.carouge.ch

CONCOURS
INTERNATIONAL
DE CÉRAMIQUE
CAROUGE 2011

LA BOÎTE

Ne pas oublier de joindre la biographie ainsi que 2 photos A5 ou le CD